

La Mairie du Taillan-Médoc
propose un stage

ASSISTANT.E COMMUNICATION

LE TAILLAN-MÉDOC
Commune de Bordeaux Métropole
Département de la Gironde

10 500 habitants - 1516 hectares.

"entre vignes et villes"
Aux portes du Médoc / sur la route de Soulac

<http://www.taillan-medoc.fr>



Pour tous renseignements :

Service communication
Thomas BRUNET

☎ 05.56.35.70.56

Email :
t.brunet@taillan-medoc.fr

candidature à adresser (CV + LM)
avant le

21 JANVIER 2022

à

Service Communication
Mairie du Taillan Médoc
Place Michel Réglade
33320 LE TAILLAN MEDOC

Ou par email à :
t.brunet@taillan-medoc.fr

Au sein de la Métropole Bordelaise, dans une organisation territoriale en pleine mutation, la Ville du Taillan Médoc recherche un.e assistant.e communication. Rattaché au Cabinet du Maire, le service communication est chargé de rendre visible et de promouvoir les actions et projets conduits par la Ville, ses services et ses équipements.

MISSIONS

Au sein du service communication et en lien avec le responsable et la chargée de communication, vous serez amené.e à :

- Participer à la rédaction (courriers, notes, éditos, comptes-rendus, synthèses, articles, etc.) et à l'élaboration du journal municipal et des supports de communication papier ou numérique de la collectivité.
- Participer à l'animation des relations presse
- Animer le site internet de la Ville et les réseaux sociaux (création de contenus originaux)
- Alimenter la photothèque
- Participer aux missions générales du service communication

COMPÉTENCES ET PROFIL

De formation supérieure en communication, vous détenez de bonnes connaissances des techniques et outils de communication, ainsi que de la chaîne graphique.

Vous disposez de qualités rédactionnelles et vous êtes à l'aise sur internet et en mesure de participer à l'animation des réseaux sociaux (facebook et instagram) et à la mise à jour du site de la Ville (wordpress).

Vous êtes curieux.se, autonome, créatif.ve, rigoureux.se, dynamique avec le goût du travail en équipe.

Compétences appréciées : prise de photographies.

CADRE STATUTAIRE ET CONDITIONS D'EXERCICE

- Lieu d'exercice : Hôtel de Ville.
- Convention obligatoire
- Cadre d'emplois : stage de 4 à 6 mois à compter de février/mars 2022